



PROE

Programme régional océanien
de l'environnement

INFORMATIONS DESTINÉES AUX CANDIDATS ET CANDIDATES
RESPONSABLE DE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

CONTENU

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROE

B. DESCRIPTION DU POSTE

C. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

D. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROE

Le *Programme régional océanien de l'environnement* (PROE) est l'organisation régionale fondée par les États et par les autorités du Pacifique, chargée de protéger et de gérer l'environnement et les ressources naturelles de la région.

Son siège se trouve à Apia, au Samoa. Il dispose également de bureaux régionaux aux Fidji, aux Îles Salomon, en République des Îles Marshall et à Vanuatu.

Près de 160 personnes travaillent pour le PROE, qui dispose d'un budget annuel d'environ 41 millions d'USD pour l'année 2024.

Le lancement du PROE, en 1993, a démontré à la communauté internationale l'engagement profond des États et des autorités du Pacifique insulaire en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement, dans le cadre du développement durable.

Les orientations stratégiques du PROE sont clairement définies dans son Plan stratégique 2017-2026. Ce plan définit le mandat, la vision et les programmes de l'organisation, et insiste sur l'importance d'une prestation efficace de services aux États et aux territoires Membres du PROE.

Mandat

Le PROE a pour **mandat** de promouvoir la coopération dans la région du Pacifique et d'apporter son aide aux États et aux territoires insulaires océaniques afin de contribuer à la protection et à l'amélioration de son environnement ainsi qu'à la pérennisation de son développement pour les générations actuelles et futures.

Vision

Le PROE est régi par sa **vision de l'avenir** :

« Un environnement océanien résilient, garant de nos modes de vie et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures. »

Membres

Le PROE compte 21 Membres parmi les États et les territoires insulaires océaniques :

▪ Samoa américaines	▪ Îles Mariannes
▪ Îles Cook	▪ Palaos
▪ États fédérés de Micronésie	▪ Papouasie-Nouvelle-Guinée
▪ Fidji	▪ Samoa
▪ Polynésie française	▪ Îles Salomon
▪ Guam	▪ Tokélaou
▪ Kiribati	▪ Tonga
▪ Îles Marshall	▪ Tuvalu
▪ Nauru	▪ Vanuatu
▪ Nouvelle-Calédonie	▪ Wallis-et-Futuna
▪ Nioué	

et 5 États Membres dits « métropolitains », ayant des intérêts directs dans la région :

- Australie
- France
- Nouvelle-Zélande
- Royaume-Uni

- États-Unis

Buts et objectifs du PROE

Le PROE poursuit le renforcement et l'ajustement de ses capacités institutionnelles, de ses compétences et de ses systèmes afin de mieux soutenir ses Membres en leur offrant, ainsi qu'à leurs partenaires, des services plus intégrés, plus réactifs et plus rentables, tout en améliorant la coordination des initiatives ayant cours à l'échelle régionale.

Les Membres océaniques et métropolitains sont convenus de ce que le Plan stratégique du PROE doit couvrir une période de dix ans afin de traiter des priorités essentielles pour l'environnement ainsi que des priorités stratégiques en matière de stratégie sociale et de gouvernance, et qui se retrouvent dans les buts et objectifs régionaux de la Stratégie, ainsi que dans les « Valeurs » fondamentales du PROE.

Objectifs régionaux

- **Objectif régional 1** : les peuples océaniques bénéficient d'une meilleure résilience face aux changements climatiques.
- **Objectif régional 2** : les peuples océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients.
- **Objectif régional 3** : les peuples océaniques bénéficient de l'amélioration de la gestion des déchets et d'une meilleure maîtrise de la pollution.
- **Objectif régional 4** : les peuples océaniques et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale et de leur application.

Objectifs organisationnels

- **Objectif organisationnel 1** : le PROE dispose de systèmes d'information, de connaissances et de communications qui fournissent les bonnes données aux bonnes personnes au bon moment et influencent de façon positive les changements organisationnels, comportementaux et environnementaux.
- **Objectif organisationnel 2** : le PROE dispose de procédures multidisciplinaires concernant l'exécution des programmes et le soutien apporté aux Membres pour l'élaboration de stratégies et de politiques au niveau national et régional.
- **Objectif organisationnel 3** : le PROE bénéficie d'une base de financement fiable et pérenne permettant d'obtenir des résultats dans le domaine environnemental, dans l'intérêt de la région du Pacifique insulaire, et gère ses programmes et son fonctionnement de manière à respecter le budget convenu.
- **Objectif organisationnel 4** : le PROE joue un rôle de premier plan et s'implique dans des partenariats et des projets collaboratifs fructueux.
- **Objectif organisationnel 5** : le PROE peut compter sur un groupe de personnes dotées des dispositions, des connaissances et des compétences qui lui permettront de concrétiser sa vision régionale commune.

Les valeurs du PROE

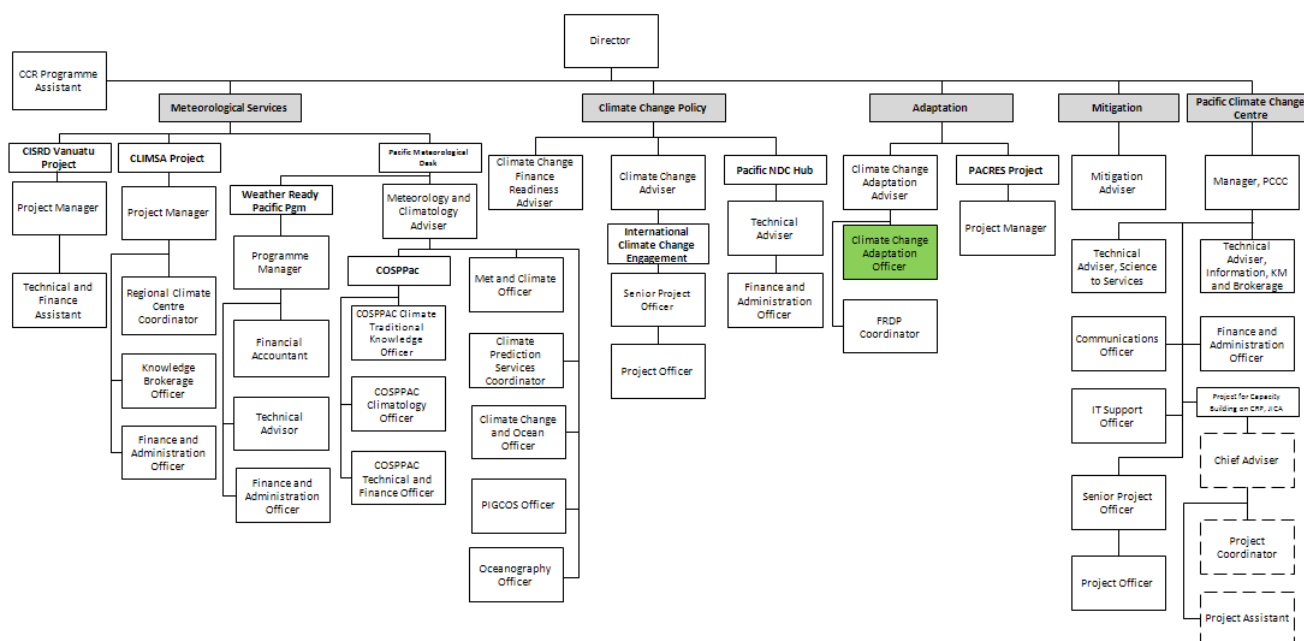
Le PROE aborde les défis environnementaux auxquels est confronté le Pacifique en se fondant sur quatre valeurs simples :

- Nous valorisons l'**environnement**
- Nous valorisons notre **personnel**
- Nous valorisons la **prestation de services** ciblés et de haute qualité
- Nous valorisons l'**intégrité**

B. DESCRIPTION DU POSTE

Intitulé du poste :	Responsable de l'adaptation face aux changements climatiques
Programme :	Résilience face aux changements climatiques
Équipe :	Adaptation
Sous la responsabilité de :	Conseillère en adaptation face aux changements climatiques
Responsable de : (Effectif total du personnel)	S.O.
Objet du poste :	<p>Ce poste vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Contribuer au programme Résilience face aux changements climatiques en fournissant une assistance technique et des conseils stratégiques aux Membres concernant les stratégies, les moyens d'action et les actions en faveur de l'adaptation aux niveaux régional et international afin d'apporter une réponse aux enjeux découlant des incidences des changements climatiques, de la variabilité du climat et de l'élévation du niveau de la mer.
Date :	Avril 2024

Contexte organisationnel



Principaux domaines de résultats

Le poste de responsable de l'adaptation aux changements climatiques englobe les principaux domaines de résultats suivants :

1. Assistance technique et stratégique
2. Collecte de fonds et aide à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets
3. Communication, gestion de l'information et renforcement des capacités
4. Suivi, évaluation, établissement de rapports et acquisition de connaissances

Les exigences, attentes et normes de qualité relatives aux principaux domaines de résultats susmentionnés sont brièvement décrites ci-après.

Responsabilités du ou de la titulaire du poste :	Indicateurs de bonne performance :
---------------------------------------------------------	-------------------------------------------

<p>1. Assistance technique et stratégique</p> <p>a) Contribuer à l'apport d'une assistance technique et stratégique pour la planification et la mise en œuvre d'initiatives régionales et nationales en faveur de l'adaptation aux changements climatiques, de mesures de lutte contre les changements climatiques et de plans nationaux d'adaptation.</p> <p>b) Concourir au programme Résilience face aux changements climatiques (RCC) en coordonnant les contributions du PROE à la mise en œuvre du Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique (CDRP), ainsi qu'à la planification et à l'animation de la Table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique, notamment en ce qui concerne son groupe de travail sur l'adaptation aux changements climatiques et leur intégration, et autres enjeux de premier plan liés à l'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>c) Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de mécanismes d'évaluation des risques et de la vulnérabilité aux changements climatiques afin de recenser les éléments humains, physiques, socioéconomiques et culturels potentiellement menacés par les effets des changements climatiques.</p> <p>d) Collaborer avec les programmes techniques du PROE pour parvenir à une approche intégrée et cohérente de l'élaboration et de la mise en œuvre des initiatives en faveur de l'adaptation dans les États et territoires insulaires océaniques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir en temps utile des conseils techniques et stratégiques solides et pratiques sur les questions d'adaptation aux changements climatiques (notamment dans le cadre des négociations) aux États et territoires insulaires Membres, le cas échéant. • Les États et territoires insulaires océaniques bénéficient d'une aide pour être plus à même d'influencer les décisions prises concernant la lutte contre les changements climatiques. • Les mécanismes de suivi et d'évaluation de la Stratégie 2050 et du Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique sont reliés et appliqués, le cas échéant, aux activités en faveur de l'adaptation définies dans le Plan stratégique du PROE, de manière à ce que leurs effets puissent être suivis et évalués dans le temps. • Les parties prenantes de la Table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique bénéficient d'un appui efficace leur permettant de participer au mieux à cette table ronde et à ses groupes de travail. • Les contributions du programme RCC et du PROE sont coordonnées en temps utile afin d'assurer une participation utile aux questions portant sur l'adaptation et aux discussions relatives à la mise en œuvre du CDRP, de la Stratégie 2050 et autres mécanismes régionaux associés. • Des contributions utiles sont fournies en temps opportun à l'élaboration et à l'exécution d'évaluations des risques et de la vulnérabilité aux changements climatiques. Les conclusions et résultats découlant de ces activités aux niveaux régional, national, sectoriel et local sont rassemblés, analysés et publiés.
<p>2. Collecte de fonds et aide à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets</p> <p>a) Contribuer à la recherche et à l'élaboration de propositions de mesures d'adaptation à soumettre aux mécanismes de financement de</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une analyse des informations de base est effectuée, et ses résultats sont rendus disponibles en temps opportun et servent à éclairer les propositions de projets.

<p>l'action climatique et aux autres bailleurs, reposant sur les Plans d'adaptation nationaux et autres priorités en matière d'adaptation, afin d'aider le Secrétariat et les États et territoires insulaires océaniques dans leurs efforts d'adaptation aux incidences des changements climatiques, de la variabilité du climat et de l'élévation du niveau de la mer.</p> <p>b) Accompagner la mise en œuvre de projets et de programmes d'adaptation aux niveaux national et régional en collaboration avec le programme RCC, l'unité de coordination des projets du PROE et les personnes de contact nationales pour la lutte contre les changements climatiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une assistance est fournie pour les concertations au sein du PROE et avec les pays, les bailleurs et le CORP. • Une assistance est fournie pour la planification conjointe interprogrammes et l'élaboration de propositions en collaboration avec les unités concernées du programme RCC et de l'unité de coordination des projets. • Les personnes de contact nationales pour la lutte contre les changements climatiques, ainsi que les unités de gestion de projet au niveau national et les entités d'exécution nationales, bénéficient d'une assistance et d'orientations visant à renforcer les capacités des organismes nationaux et à veiller à ce que les résultats des projets et programmes répondent bien aux besoins nationaux en matière d'adaptation.
<p>3. Communication, gestion de l'information et renforcement des capacités</p> <p>a) Contribuer à la compilation et à l'analyse des informations et des bonnes pratiques issues des activités en faveur de l'adaptation dans la région afin d'éclairer les propositions de projet, la planification stratégique du programme RCC, la Table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique, la mise en œuvre de la Stratégie 2050, du CDRP et d'autres cadres régionaux pertinents, ainsi que la participation aux instances internationales consacrées à la lutte contre les changements climatiques.</p> <p>b) Contribuer aux activités de renforcement des capacités du Secrétariat en matière d'adaptation, en réponse aux demandes émises par les États et territoires insulaires océaniques par l'intermédiaire du Centre océanique sur les changements climatiques.</p> <p>c) Collaborer avec l'unité de communication du PROE pour produire des documents utiles sur l'adaptation en vue de leur publication</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition en temps utile d'informations synthétisées sur l'adaptation, qui tiennent compte des enseignements tirés et des bonnes pratiques. • Les informations sur l'adaptation dans le Pacifique sont bien documentées et accessibles à de nombreux groupes d'utilisateurs par le biais de portails régionaux et nationaux consacrés aux changements climatiques. • Des formations, des ateliers et d'autres programmes de renforcement des capacités ont été mis en œuvre avec succès et contribuent à l'intégration dans les mécanismes nationaux associés. • Les supports et les documents sur l'adaptation sont élaborés conformément aux normes établies par le programme RCC et par l'unité de communication du PROE, et sont publiés régulièrement.

(notamment sur le site internet du PROE et sur les réseaux sociaux).	
<p>4. Suivi, évaluation, établissement de rapports et acquisition de connaissances</p> <p>a) Contribuer au suivi des activités en faveur de l'adaptation menées aux niveaux national et régional et à la production de comptes rendus à leur sujet, par le biais des mécanismes, outils et plateformes établis pour le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports, notamment le Plan stratégique du PROE.</p> <p>b) Aider à la préparation de la contribution du programme RCC au rapport annuel du PROE, apporter son aide à la production de comptes rendus, de notes d'information et de présentations sur le programme (notamment les résultats et les performances des divers projets d'adaptation) destinés à la direction du PROE, aux bailleurs et aux autorités nationales, selon les besoins.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le suivi et les rapports sur les activités d'adaptation et les retombées globales aux niveaux régional, national, sectoriel et local sont actualisés et les résultats sont communiqués de façon régulière en collaboration avec les États et territoires insulaires océaniques. • Les contributions au rapport annuel du PROE, aux rapports destinés aux bailleurs, aux pays et à la direction sont utiles, soumises en temps opportun et conformes à la qualité et aux normes attendues. • Les notes d'information, les présentations et les rapports sont de la qualité attendue et sont préparés et soumis en temps opportun.

Remarque

Les normes de performance ci-dessus sont fournies uniquement à titre indicatif. Les mesures exactes de performance concernant ce poste devront être examinées plus en détail par son ou sa titulaire et par son ou sa supérieur·e hiérarchique et la direction, dans le cadre du Système d'amélioration des résultats personnels du PROE.

Cette section pourrait être en partie reprise dans le plan d'amélioration des résultats personnels.

Complexité du travail

Les tâches suivantes sont généralement les plus exigeantes :

- Élaborer ou essayer une procédure appropriée pour le recensement des besoins prioritaires en matière d'adaptation.
- Coordonner et dispenser une formation technique dans le pays
- Élaborer un projet d'adaptation régional en collaboration avec l'équipe chargée de la lutte contre les changements climatiques.
- Contribuer à l'élaboration de plans et de programmes nationaux d'adaptation.
- Aider les pays à participer aux instances politiques régionales et internationales consacrées à l'adaptation et à son financement.

Relations fonctionnelles et compétences connexes

Principaux contacts internes ou externes	Nature du contact le plus courant
<p>Externe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pays Membres et points de contact • Bailleurs et parties prenantes • Communautés et organisations nationales, régionales et internationales 	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance, communications, liaison et production de comptes rendus via la conseillère en adaptation face aux changements climatiques et directrice du programme RCC • Échanges par courriel avec les personnes de contact nationales pour la lutte contre les changements climatiques, les organes d'exécution nationaux et les unités de gestion de projet • Production de comptes rendus, communications, participation
<p>Interne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil exécutif • Personnel affecté au programme • Toute l'équipe du PROE 	<ul style="list-style-type: none"> • Séances d'information, comptes rendus, communications, participation • Orientations concernant les procédures opérationnelles internes (ex. : achats, préparation de budget de projet, etc.)

Niveau de délégation

Le ou la titulaire du poste :

- gère un budget opérationnel
- a le pouvoir d'engager des fonds et d'approuver des paiements dans son propre budget opérationnel, conformément à la délégation financière du PROE
- peut rechercher des possibilités de collaboration avec l'aide de la conseillère en adaptation aux changements climatiques pour son propre domaine de travail.

Profil personnel

Cette section vise à définir les connaissances requises pour le poste pour atteindre une pleine efficacité (ce qui ne correspond pas nécessairement aux compétences maîtrisées par le ou la titulaire actuel·le du poste). Il peut s'agir d'une combinaison de connaissances et d'expériences, de qualifications ou d'un niveau équivalent de formation acquis par l'expérience, ou des principales compétences, attributs ou qualifications propres à ce poste.

Qualifications

Indispensables

1. Diplôme de licence en changements climatiques, ingénierie environnementale, sciences de l'environnement, gestion environnementale, ou autre discipline connexe.

Connaissances et expérience

Indispensables

2. Au moins cinq ans d'expérience approfondie dans la mise en œuvre d'activités en faveur de l'adaptation aux changements climatiques, notamment par le biais de projets dans la région du Pacifique ou dans de petits États insulaires en développement.
3. Excellentes connaissance et expérience dans les domaines suivants :
 - a) Changements climatiques, et enjeux et problèmes environnementaux dans la région du Pacifique insulaire.
 - b) Accords internationaux portant sur la lutte contre les changements climatiques, tels que la CCNUCC, l'Accord de Paris et les cadres régionaux pertinents (CDRP, Stratégie 2050, etc.).
 - c) Difficultés qui se posent à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets dans la région du Pacifique insulaire.
 - d) Structures et protocoles nationaux et locaux dans la région du Pacifique insulaire.
4. Connaissance approfondie de l'adaptation aux changements climatiques, notamment de la science physique de l'adaptation, de l'élaboration de propositions, de la gestion de projets et de la mise en œuvre sur le terrain de programmes ou de projets d'adaptation aux changements climatiques.
5. Excellente connaissance de la région du Pacifique insulaire et capacité à travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire et multiculturelle ; solide expérience de l'établissement et du maintien de relations productives avec un groupe de personnes diverses, notamment à différents niveaux d'une administration, d'une ONG et de divers groupes de parties prenantes.
6. Excellentes aptitudes à la rédaction et à la communication orale en anglais, ainsi que compétences et expérience dans le travail avec des groupes techniques et diversifiés afin d'assurer une communication efficace avec les différentes parties prenantes à divers niveaux de l'administration publique, des ONG, des collectivités locales et des acteurs du secteur privé, les bailleurs et les partenaires.
7. Capacité à faire preuve d'initiative pour sortir des sentiers battus, en particulier en matière de résolution de problèmes, de hiérarchisation des priorités et de respect des délais du plan de travail, et capacité à surmonter les difficultés et à répondre aux exigences propres à un programme régional.

Capacités essentielles, attributs et compétences propres au poste

Les niveaux suivants sont d'ordinaire attendus pour atteindre une pleine efficacité :

Niveau expert	<ul style="list-style-type: none">• Problématique des changements climatiques et principaux accords et conventions y afférents• Conception et gestion de projets• Capacités à mener des recherches, des analyses, et à rédiger des documents• Communication et qualités relationnelles• Compétences en planification stratégique• Gestion organisationnelle et temporelle
Niveau avancé	<ul style="list-style-type: none">• Négociations au niveau international• Gestion des relations• Encadrement des consultants
Connaissances pratiques	<ul style="list-style-type: none">• Enjeux environnementaux dans la région du Pacifique insulaire• Comptes rendus financiers• Conservation et biodiversité• Égalité hommes-femmes
Connaissances de base	<ul style="list-style-type: none">• Plan stratégique du PROE• Programmes de travail du PROE• Plan de mise en œuvre des performances du PROE

Comportements essentiels

Il est attendu des membres du personnel du PROE qu'ils et elles adhèrent aux valeurs de l'organisation et à son code de conduite, lesquels revêtent une importance essentielle dans le cadre de l'amélioration des résultats personnels :

- Esprit d'initiative en matière d'environnement
- Prestation de services
- Valorisation de notre personnel
- Intégrité

Modification de la description de poste

Des modifications dans la description du poste peuvent s'avérer nécessaires de temps à autre en raison de la nature changeante de notre environnement de travail (entre autres du fait de nouvelles exigences technologiques ou de changements législatifs). Cette description de poste peut être revue dans le cadre de la préparation de la planification des performances pour le cycle de performances annuel ou selon les besoins.

C. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

Lieu d'affectation : le poste sera basé à Apia, au Samoa.

Durée : le mandat est d'une durée initiale de trois ans et peut être renouvelé pour une nouvelle période de six ans maximum, sous réserve de la confirmation des programmes et activités du PROE, de la disponibilité des fonds et des résultats obtenus au cours du mandat initial.

Salaire : le salaire est libellé en droit de tirage spécial du Fonds monétaire international (DTS). La rémunération pour ce poste correspond à l'échelle salariale 10 du barème des traitements du PROE. Le salaire de base sera de 30 237 DTS par an. Ce montant équivaut actuellement à 115 393 tālās du Samoa (ou 48 080 USD) par an. Après confirmation de la période d'essai, ce salaire passera à 34 016 DTS, soit l'équivalent de 129 817 tālās du Samoa (54 090 USD) par an. Tous les postes ont fait l'objet d'une évaluation afin de rendre compte du niveau de responsabilité, d'expérience et de qualification requis.

Indemnité différentielle du cout de la vie : une indemnité différentielle du cout de la vie s'élevant à 4 256 DTS sera également versée au candidat ou à la candidate retenu-e. Au cours actuel, ceci équivaut à 16 244 SAT (6 768 USD). L'indemnité différentielle du cout de la vie correspond à la différence du cout de la vie constatée entre Suva et Apia. Cette indemnité est revue périodiquement en fonction de données déterminées par un examinateur indépendant.

Ajustements : les rémunérations et les allocations pour le personnel recruté à l'échelle internationale sont versées en tālās du Samoa et ajustées mensuellement, en tenant compte de la valeur moyenne annuelle du DTS par rapport au tālā (SAT) au moment du versement de la rémunération. Les fluctuations du DTS seront cependant limitées à une fourchette de 5 % par rapport à un point de référence fixé annuellement. La rémunération sera versée chaque mois en équivalent SAT. Le taux de change international utilisé pour exprimer le tālā samoan en dollars des États-Unis dans le présent document est d'environ 1,00 USD = 2,50 SAT.

Durée : pour le personnel recruté en dehors des frontières du Samoa, le mandat commence dès le jour où le candidat ou la candidate retenu-e quitte son domicile pour prendre ses fonctions. L'affectation est subordonnée à un examen médical satisfaisant, comprenant une vaccination complète contre la COVID-19 et un extrait de casier judiciaire vierge, ainsi qu'à une période d'essai de six mois.

Une nomination peut être résiliée à la suite i) de l'expiration de la période désignée ; ii) de la remise d'un préavis d'un mois par l'une des deux parties ; iii) sans préavis d'aucune des parties, sous réserve du paiement d'un mois de salaire comme indemnité compensatrice de préavis ; ou iv) d'un renvoi avec ou sans préavis pour raison disciplinaire.

Évaluation des performances : l'évaluation des performances annuelles repose sur le Système d'amélioration des résultats personnels du Secrétariat.

POUR LE PERSONNEL RECRUTÉ EN DEHORS DES FRONTIÈRES DU SAMOA, LES CLAUSES SUIVANTES S'APPLIQUENT :

Frais de déménagement : le PROE peut prendre en charge certains frais d'affectation et de résiliation pour le personnel recruté en dehors des frontières des Samoa, comme les frais de voyage ou de logement du candidat ou de la candidate retenu-e et des personnes à charge qui l'accompagnent entre

le point de recrutement et Apia, ainsi que pour le retour, par l'itinéraire le plus court et le plus économique. Cela inclut :

- des billets d'avion en classe économique ;
- des frais raisonnables pour emballer, assurer, expédier et transporter les meubles et les effets personnels et du ménage dans un conteneur traditionnel de 6 mètres ;
- un excédent de bagages pouvant aller jusqu'à 20 kg par personne pour le candidat ou la candidate retenu-e et chaque membre de sa famille.

Indemnité d'installation : un montant forfaitaire de 1 100 DTS sera versé dès la prise de fonction et à l'arrivée à Apia. Au cours actuel, ceci équivaut à 4 198 SAT (1 679 USD).

Hébergement provisoire et assistance : à leur arrivée à Apia, le ou la candidat-e retenu-e et les personnes à sa charge peuvent disposer d'un hébergement provisoire dans un hôtel convenable ou dans tout autre logement meublé pour une durée de 6 jours ouvrables. Le ou la candidat-e retenu-e bénéficiera d'une aide pour son installation à Apia. Cette aide inclura notamment la recherche d'un logement convenable à louer.

Privilèges et immunités : la rémunération du PROE est non imposable pour les personnes qui ne sont pas citoyennes ou résidentes du Samoa ; cela inclut l'importation en franchise d'effets personnels et ménagers détenus et utilisés par elles pendant moins de six mois, dans les six mois suivant la prise de fonction.

Indemnité de rapatriement : le candidat ou la candidate retenu-e aura droit à une indemnité de rapatriement équivalant à deux semaines de salaire à la fin du contrat, sous réserve que le contrat n'ait pas été prolongé ou renouvelé. Pour les postes de projet, une fois le projet réalisé.

POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL RECRUTÉ À L'ÉTRANGER, LES CLAUSES SUIVANTES SONT D'APPLICATION :

Indemnité pour frais d'études : les frais d'études ou de formation peuvent être remboursés sur présentation des reçus pour les enfants à charge, jusqu'à concurrence de 75 % des coûts réels, comme le prévoit la politique du PROE en matière d'allocations d'études. Cette indemnité s'élève actuellement à un montant maximum de 15 600 SAT (6 240 USD) par an et par enfant à charge, avec un maximum de 46 800 SAT (18 720 USD) par an et par famille de trois enfants ou plus, s'ils sont éligibles.

Vacances scolaires – Voyage : il est prévu de prendre en charge un billet d'avion aller-retour en classe économique par an, entre le lieu d'enseignement (partant du principe qu'il s'agisse du domicile connu) et Apia pour : i) chaque enfant à charge qui n'étudie pas au Samoa ; ii) pour le ou la membre du personnel ou l'époux-se qui souhaite rendre visite à ses enfants, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les six derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

Congé familial – Voyage : un aller-retour en avion en classe économique est prévu entre Apia et le domicile reconnu pour le ou la membre du personnel et les personnes à sa charge après une période de 18 mois de service dans le cadre d'un contrat de 3 ans, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les 12 derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

Aide au logement : le personnel international pourra recevoir une aide au logement s'élevant à 75 % d'un loyer ordinaire au Samoa pour un logement meublé de cadre expatrié. Le montant actuel est de

2 850 SAT (1 140 USD) par mois. Cette aide sera revue annuellement et ajustée en fonction de l'évolution comparée du marché locatif local.

Aide en matière de sécurité : les dépenses en matière de sécurité pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation des justificatifs requis et jusqu'à 2 400 SAT (960 USD) par an, tel que stipulé dans la politique du PROE sur l'aide en matière de sécurité.

Congé annuel : 25 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 50 jours maximum).

Congés maladie : 30 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 90 jours maximum).

Autres congés : des dispositions existent pour les congés de maternité ou de paternité, les congés pour raisons familiales et les congés spéciaux sans traitement.

Déplacements professionnels : le PROE prend en charge les dépenses liées aux déplacements professionnels selon les dispositions prévues pour les membres du personnel obligé-es de quitter Apia pour affaires.

Assurance-vie, en cas de décès accidentel et assurance-invalidité : l'ensemble des membres du personnel est couvert par la police d'assurance du PROE comprenant une assurance-vie, une assurance en cas de décès accidentel et une assurance-invalidité, valable 24 heures sur 24.

Frais médicaux : l'ensemble des membres du personnel du PROE et des personnes à leur charge bénéficient d'une prise en charge des frais médicaux, dentaires et optiques raisonnables, selon les conditions générales du plan du PROE pour la prise en charge des frais médicaux internes.

Retraite : l'ensemble des membres du personnel est tenu de contribuer au Fonds national de prévoyance du Samoa. Un expatrié ou une expatriée recruté-e à l'étranger aura la possibilité de cotiser à une caisse de retraite locale ou de choisir un autre fonds reconnu dans son pays d'origine pour sa cotisation à la retraite. Le PROE versera le salaire minimum légal de base au Fonds national de prévoyance du Samoa ou à un autre fonds désigné approuvé. Pour le Samoa, le taux est actuellement de 10 %.

Formation et perfectionnement

Les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement dépendent du processus d'amélioration des résultats personnels du PROE et des plans individuels en la matière.

Définitions :

Par « personne à charge », il faut entendre l'époux-se et les enfants financièrement à la charge d'un ou d'une salarié-e.

Par « enfant à charge », il faut entendre tout enfant de salarié-e qui n'est pas marié, est financièrement dépendant, est enfant légitime ou légalement adopté et qui :

- n'a pas encore atteint l'âge de 16 ans ;
- n'a pas encore atteint l'âge de 19 ans et est encore étudiant à temps plein dans une école secondaire ;
- n'a pas encore atteint l'âge de 25 ans et est inscrit comme étudiant à temps plein dans une université ou tout autre organisme de l'enseignement supérieur ;
- souffre d'incapacités d'ordre psychologique ou physique.

Par « expatrié·e », il faut entendre une personne recrutée à l'étranger, qui n'est pas citoyenne ou résidente permanente du Samoa, et qui ne réside au Samoa qu'en raison de son emploi au PROE.

Égalité des chances : le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi. Les hommes et les femmes sont également éligibles pour occuper tout poste au sein du PROE.

Généralités : la nomination au poste se fera selon les conditions générales du règlement du personnel du PROE, dont un exemplaire sera remis au ou à la candidat·e retenu·e.

D. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

INDISPENSABLES : Les candidatures doivent inclure :

1. le formulaire de candidature dûment complété, pouvant être téléchargé dans la rubrique « Carrières » de notre site internet (***vous devez remplir intégralement tous les champs demandés dans le formulaire, en particulier les déclarations indiquant que vous répondez aux critères ; ne faites PAS référence à votre CV. À défaut, votre candidature ne sera pas prise en considération.***)
2. Un CV détaillé.

Les dossiers de candidature ne contenant pas le formulaire de candidature du PROE dûment rempli ni tous les documents requis ci-dessus ne seront pas pris en considération.

Envoi des candidatures :

- a) **PAR COURRIEL** : (**OPTION PRÉFÉRÉE**) l'objet doit être libellé de la façon suivante : « **Candidature au poste de Responsable de l'adaptation aux changements climatiques** », et envoyé à recruitment@sprep.org

OU

- b) **PAR LA POSTE OU PAR FAX** : la candidature doit être adressée et envoyée à : M. le Directeur général du PROE, P.O. Box 240, Apia ou par fax au numéro (685)20231 avec la mention suivante mise en évidence : « **Candidature pour le poste de Responsable de l'adaptation aux changements climatiques pour le Pacifique** »

Pour de plus amples renseignements sur le PROE et sur ses activités dans la région, veuillez consulter le site Web du PROE, www.sprep.org

Pour toute autre question, veuillez contacter M. Roger Warren au numéro (685)21929 ext. 325 ou par courriel à l'adresse rogerw@sprep.org

Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 3 mai 2024 – Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi